

Mémoire présenté par Gaz Métro
à la Commission *des transports et de
l'environnement*

*Dans le cadre des consultations particulières sur la cible de réduction
des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020.*

3 novembre 2009

Le lecteur trouvera ci-après un résumé des observations et des recommandations contenues dans le mémoire déposé par Gaz Métro à la Commission des transports et de l'environnement lors de sa consultation sur la cible de réduction d'émissions de GES du Québec à l'horizon 2020.

Observation 1

Le Québec possède un bilan d'émissions de GES des plus favorables comparativement à toutes autres juridictions nord-américaines et plusieurs autres européennes. Ceci est entre autres dû au fait que l'électricité consommée ici est à 95 % produite par des sources hydrauliques renouvelables. Cet avantage est notable pour le Québec, mais impose aussi une plus grande rigueur et un plus grand raffinement dans la recherche d'une cible de réduction et des moyens pour l'atteindre. En effet, la solution ne pourra être unique, comme c'est le cas chez nos voisins, qui en majorité, n'auront qu'à limiter la production de grandes centrales thermique au mazout ou au charbon. Les efforts faits à la marge par le Québec seront vraisemblablement plus coûteux et offriront un résultat plus incertain à long terme.

En ce sens, une analyse, tant environnementale que sociale et économique, devrait être faite et devrait être axée sur la capacité spécifique des secteurs à répondre au défi. Une cible raisonnable ne devrait pas imposer un coût démesuré aux entreprises ou au secteur public dans un contexte fait de forte compétitivité internationale ou de déficits publics récurrents pour les prochaines années.

Le Québec devrait donc choisir une cible qui reflète sa performance de leader et la capacité de chacun de ses secteurs émetteurs à participer à l'effort collectif de réduction des émissions. Rappelons que quelque soit le niveau de sa cible, à terme son leadership auprès de la communauté ne s'exprimera pas par un objectif trop ambitieux, mais plutôt en démontrant son aptitude à atteindre les objectifs qu'il se sera fixés.

Observation 2

Depuis 1990, le secteur industriel a réduit ses émissions de GES de plus de 7 %, ce qui constitue une excellente performance. Cependant, encore aujourd'hui, le Québec consomme 32 % du mazout lourd disponible au Canada. Lorsqu'un consommateur de mazout lourd transfère sa consommation vers le gaz naturel, une économie de GES de 30 % est automatiquement générée. Sur cette base, une substitution du mazout lourd vers le gaz naturel devrait continuer d'être encouragée. Ceci est d'autant plus vrai que la combustion du mazout lourd produit de fortes quantités de contaminants précurseurs de smog, un problème croissant pour nos collectivités qui est éliminé par l'utilisation du gaz naturel.

Observation 3

Le transport au Québec constitue l'enjeu numéro 1 en termes de quantités et de croissance des émissions de GES. À ce titre, le Québec ne fait pas bande à part dans la communauté internationale. Aussi, comme plusieurs autres pays, tel que les États-Unis, le Québec doit mettre à profit l'utilisation d'autres sources de carburants qui fourniront l'énergie, la puissance et les réductions de GES désirées.

Il est de plus en plus reconnu que le gaz naturel pour véhicule (GNV) peut contribuer à satisfaire les besoins des transporteurs tout en réduisant leurs émissions de GES. En effet, en remplacement du diesel, l'utilisation du GNV génère des réductions d'émissions de l'ordre de 25 %. C'est sans doute pourquoi le GNV est utilisé par nombre de sociétés dans le transport de personnes en milieu urbain ou le transport de marchandises par camion. Gaz Métro travaille présentement à concevoir la mise en place des infrastructures et équipements nécessaires au ravitaillement en GNV des véhicules de transport de marchandises. Le soutien de ce projet par les gouvernements pourrait amener à terme une solution concrète aux défis environnementaux que présente le transport au Québec.

Observation 4

Dans la perspective où le Québec désire assurer son développement durable, il est essentiel que la question des changements climatiques soit abordée en gardant à l'esprit l'importance de la valorisation de nos ressources, de leur bonne utilisation et de leur impact global sur la réduction des émissions de GES. Dans son document de consultation, le gouvernement du Québec propose parmi ses stratégies de favoriser l'usage de l'électricité pour le chauffage des bâtiments publics, commerciaux et résidentiels dans les années à venir. Avancer dans cette direction serait répéter une grave erreur déjà commise par le passé.

Le choix d'une source d'énergie à des fins de chauffage est d'une importance cruciale en matière d'efficacité de consommation et de valorisation des ressources. En effet, si l'on veut faire l'utilisation la plus efficace d'une source énergétique, il faut l'appliquer d'abord à des usages qui lui sont particuliers, et pour lesquels elle excelle. Dans cette perspective, le gaz naturel représente une ressource incontournable dans les usages thermiques, tandis que l'électricité trouve sa place dans l'éclairage ou l'électronique.

Cette complémentarité permettrait, notamment en période de pointe, de diminuer la pression qui s'exerce sur la capacité électrique du Québec. Elle permettrait aussi de libérer de l'hydro-électricité qui viendrait accroître la capacité d'exportation d'Hydro-Québec. Nous pourrions donc collectivement profiter des revenus issus de ces ventes et contribuer à la réduction des émissions provenant des centrales thermiques de nos voisins.

Enfin, la voie qu'adopterait le Québec en appliquant son électricité renouvelable au chauffage des bâtiments ferait en sorte de monopoliser pour les décennies à venir une de ses plus grandes occasions de création de richesse collective et de lutte aux changements climatiques. Il serait regrettable de prendre une décision qui réduirait la capacité des générations futures à générer de la richesse et à assurer leur propre

développement durable. En appliquant le principe de la *bonne énergie au bon endroit*, il serait possible de dégager la marge de manœuvre dont le Québec a besoin pour se développer de manière durable.

Table des matières

Gaz Métro	6
Introduction	8
Gaz Métro et le développement durable	9
1.1 Le bilan de la gestion des émissions de GES corporatives.....	10
1.2 Les consommateurs de gaz naturel et les programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro	11
État des lieux : bilan du Québec et engagements en matière de réduction des GES ..	13
2.1 Le bilan du Québec	13
2.2 La cohérence de la cible de réduction.....	14
Les impacts pour le Québec et les initiatives à privilégier.....	15
3.1 L'importance d'une approche progressive modulée par secteur	16
3.2 L'importance d'optimiser la valeur de nos ressources et de nos richesses.....	18
Conclusion	21
Bibliographie	22

Avec des actifs de près de 3,6 milliards de dollars et plus de 1 300 employés au Québec, Gaz Métro est une grande entreprise énergétique québécoise et l'un des plus importants distributeurs de gaz naturel au Canada. Gaz Métro dessert en gaz naturel plus de 180 000 clients au Québec grâce à un réseau de conduites souterraines de plus de 10 000 km.

Par l'entremise de sa filiale à part entière, Northern New England Energy Corporation (NNEEC), Gaz Métro est également active dans le secteur énergétique de la Nouvelle-Angleterre depuis 1986 et y emploie actuellement environ 300 personnes. NNEEC regroupe notamment Vermont Gas Systems, Inc., l'unique distributeur de gaz naturel du Vermont, de même que Green Mountain Power Corporation, le second distributeur d'électricité en importance de cet État.

Gaz Métro détient par ailleurs des participations financières dans deux entreprises de transport de gaz naturel (Gazoduc Trans Québec & Maritimes et Portland Natural Gas Transmission System) et dans une entreprise spécialisée dans les réservoirs souterrains d'entreposage de gaz naturel (Groupe Intragaz).

Gaz Métro Plus, une filiale de Gaz Métro, offre des services d'entretien et de réparation d'équipements au gaz naturel. Gaz Métro Plus détient des participations importantes dans CDH Solutions & Opérations et dans HydroSolution, qui offrent des services respectivement de climatisation et de chauffage urbains, et de location de chauffe-eau. Par d'autres filiales et coentreprises, Gaz Métro œuvre également dans les domaines du diagnostic des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées (Aqua Data) et de la fibre optique (MTO Télécom).

Société en commandite Gaz Métro est détenue à 29 % par le public et à 71 % par Gaz Métro inc., elle-même détenue à 100 % par Noverco inc., propriété de Trencap s.e.c. (50,4 %), d'Enbridge (32,1 %) et de GDF SUEZ (17,5 %). Les parts de Gaz Métro se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole GZM.UN.

Gaz Métro répond à l'ensemble des obligations de gouvernance imposées aux sociétés publiques et entend continuer en ce sens, en s'adaptant aux changements futurs.

À propos du gaz naturel

Le gaz naturel est une source d'énergie essentielle à notre mode de vie actuel, que ce soit pour chauffer l'air et l'eau des résidences et des commerces, alimenter les usines et les véhicules de transport ou pour produire de l'électricité. Le gaz naturel est de loin le plus efficace et le plus propre de tous les combustibles d'usage courant.

Le gaz naturel est notamment celui qui produit le moins d'émissions atmosphériques. Son utilisation, plutôt que celle d'autres combustibles, contribue à réduire les phénomènes de smog, de pluies acides et l'émission de gaz à effet de serre (GES).

Le gaz naturel génère jusqu'à 30 % de moins de GES que le mazout, son principal substitut parmi les combustibles fossiles. En misant sur la bonne énergie à la bonne place, le Québec favorise une utilisation optimale de ses ressources et un environnement plus sain, deux éléments clés d'un développement durable.



Introduction



Les changements climatiques et ses effets sur notre environnement, notre économie et notre sécurité, est l'une des questions incontournables de ce siècle. Afin d'éviter l'irréversibilité des dommages, le Québec doit participer aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), dont les conséquences sur l'économie et sur la société, pourraient devenir importantes.

Le gouvernement du Québec a entrepris, à l'aube de la Conférence de Copenhague sur le climat, d'adopter une cible de réduction des GES pour le Québec. Le document de consultation *Le Québec et les changements climatiques. Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020* qui se veut une excellente base de réflexion, met en perspective certaines avenues susceptibles de contribuer à la réduction des émissions de GES dans les principaux secteurs émissifs.

À l'heure où le défi consiste à trouver les moyens pour répondre aux besoins énergétiques de populations en pleine croissance, il est impératif de parvenir à un équilibre entre économie et écologie afin d'en arriver à une prospérité durable. En ce sens, l'application d'une approche équilibrée, fondée sur la capacité réelle des différents secteurs économiques de répondre au défi du Québec est essentielle à la réalisation de progrès en matière de développement durable.

Le mémoire présenté par Gaz Métro à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations particulières concernant la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, propose de mettre en relief l'engagement de Gaz Métro en matière de développement durable et l'importance des actions réalisées par ses clients pour réduire leur empreinte écologique; de dresser un bref rappel des initiatives du gouvernement du Québec en matière de changements climatiques et enfin de faire ressortir des solutions alternatives qui pourraient être privilégiées, afin d'améliorer la performance, déjà hors pair du Québec.

1

Gaz Métro et le développement durable

Conciliant la croissance et la protection de l'environnement, dans une perspective de développement durable, Gaz Métro fait preuve de leadership, de rigueur et de détermination dans la poursuite de ses actions environnementales.

Elle a été l'une des premières entreprises québécoise à se doter d'un plan d'action volontaire pour réduire ses émissions de GES sous le niveau de 1990. Son engagement est tel qu'en quelques années à peine, elle a dépassé son objectif, atteignant pour l'année 2008, une diminution de plus de 15 %.¹ Cette excellente performance est attribuable à la volonté de Gaz Métro de concilier les impératifs économiques, sociaux et environnementaux de façon à répondre aux besoins actuels et futurs des collectivités qu'elle dessert.

Figurant parmi les chefs de file pour la divulgation de ses gestes et réalisations reliés aux changements climatiques, Gaz Métro s'est vu décerner, par le *Carbon Disclosure Project*,² et ce, pour une troisième année consécutive, une reconnaissance en matière de transparence exemplaire quant à son empreinte de carbone.

Convaincue que l'amélioration continue est la clé de voûte pour limiter ses effets sur l'environnement, Gaz Métro a mis en œuvre plusieurs moyens afin d'améliorer sa performance au plan de la prévention de la pollution, de l'efficacité énergétique et du déplacement des énergies plus polluantes. Proactive, Gaz Métro est constamment à l'affût d'occasions nouvelles permettant de s'adapter à des exigences de plus en plus élevées.

¹ Alors qu'en 1990 nos émissions étaient de 78 552 tonnes, elles se situaient, en 2008, à 66 718 tonnes.

² Voir à ce propos Gaz Métro, *Rapport du Carbon Disclosure Project*, Montréal, 2009, Carbone Disclosure Project : En ligne < https://www.cdproject.net/en-US/Pages/Search-For-The-File+-search.cdproject.net/responses2/public/Gaz_Metro_LP_9356_Corporate_GHG_Emissions_Response_CDP7_2009.asp>

1.1 Le bilan de la gestion des émissions de GES corporatives

Certes, l'énergie, de la production à la consommation, engendre des bénéfices et des impacts dans chaque sphère du développement durable. Essentiellement, les émissions de carbone des activités de distribution de Gaz Métro proviennent de trois sources, à savoir : des émissions fugitives émanant du réseau gazier; de sa consommation d'énergie, notamment pour détendre le gaz avant la livraison au client et pour le chauffage de ses immeubles; ainsi que de la consommation de carburant par son parc de véhicules d'entretien et de surveillance du réseau.

Cependant, Gaz Métro s'est engagée depuis 2007 à respecter un plan formel de réduction des GES auprès de la Régie de l'énergie. Ce plan prévoit des réductions récurrentes de 350 tonnes de CO₂ éq. par an, de 2008 à 2012 provenant de projets spécifiques touchant ses installations et ses activités.³

1.1.1 La gestion du réseau

De manière à réduire les émissions fugitives de gaz naturel et à se conformer aux objectifs de sécurité des opérations reliés à ses activités de construction et d'exploitation de son réseau gazier, Gaz Métro a procédé, au fil des années, à l'amélioration du design de son réseau de distribution en y insérant du polyéthylène dans les anciennes conduites de fonte. L'entreprise a ainsi participé, de façon substantielle, à limiter les émissions de GES.⁴

1.1.2 La gestion des bâtiments

Dans cette foulée, Gaz Métro, soucieuse de parvenir à une meilleure performance environnementale, a entrepris en 2003 la réfection de son siège social. Les améliorations en matière d'infrastructures visaient notamment à rendre le bâtiment conforme aux normes de certification des programmes *Visez vert plus et LEED*⁵ et à réduire l'utilisation d'énergie des systèmes de chauffage et de climatisation. L'atteinte de ces objectifs est bien engagée, puisque l'amélioration de la performance des systèmes

³ Groupe de travail sur le processus d'entente négociée, *Mécanisme incitatif convenu par le groupe de travail à la phase 2 du PEN* – R-3599-2006, Montréal, PEN, 2007, pp. 21-27.

⁴ Une des sources importantes de fuites de gaz naturel provient des bris de conduites de gaz naturel par des tiers. Une réglementation plus stricte à l'égard des entrepreneurs en construction pourrait sensiblement contribuer à réduire ces bris et de surcroît les émissions de GES. Par exemple, entre 10 % et 15 % des GES sont émis par des bris causés par des tiers.

⁵ La rénovation du siège social a permis de décrocher la certification Visez vert plus de la *Montreal Association of Building Owners and Managers* (BOMA). Quant à la certification LEED dans la catégorie « Aménagement des espaces intérieurs », le dossier de candidature de Gaz Métro a été déposé en novembre 2008.

de chauffage et de climatisation du siège social a amené une réduction récurrente des émissions de GES de 1 425 tonnes⁶ de CO₂ éq.

1.1.3 La gestion du transport

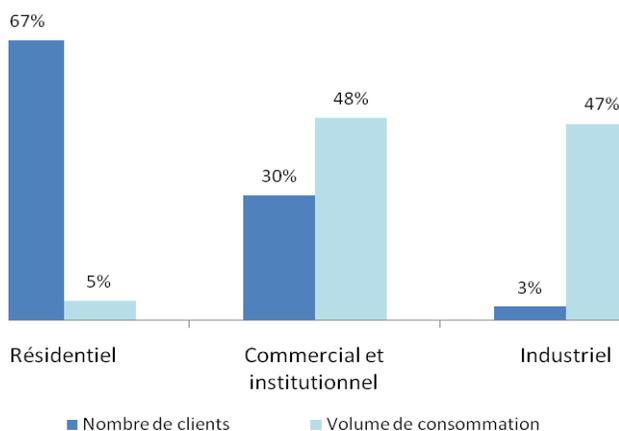
Poursuivant dans cette même veine, Gaz Métro a lancé, en 2008, le *Programme ÉcoConduite*. Cette initiative vise à modifier les comportements des conducteurs de véhicules de l'entreprise pour les rendre à la fois plus sécuritaires et plus respectueux de l'environnement. L'objectif ici poursuivi est de procéder à la réduction de la vitesse des véhicules et à l'atténuation du temps de marche au ralenti. Pour peu, nous estimons la diminution de la consommation de carburant et des émissions de GES liées au parc de véhicules de 6 % d'ici deux ans. À terme, le programme devrait permettre une réduction de 10 % de ces quantités, soit l'équivalent de 524 tonnes de CO₂ éq. par année. Somme toute, les résultats de cette initiative démontrent bien l'impact positif que peut engendrer un changement comportemental de la part des conducteurs de véhicules routiers sur la réduction des émissions de GES.

1.2 Les consommateurs de gaz naturel et les programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro

Au cours des années, Gaz Métro a su développer les marchés commercial, institutionnel et industriel, permettant au gaz naturel de se tailler une place importante. Avec plus de 180 000 clients, dont les deux tiers sont des clients résidentiels, Gaz Métro a œuvré à se positionner avantageusement pour répondre aux besoins de chauffe au Québec.

Graphique 1

Description des clientèles du marché du gaz naturel au Québec



⁶ Cette donnée correspond à une réduction de 1 357 tonnes de CO₂ éq. après normalisation pour la température extérieure.

Dans l'optique de s'adapter aux défis actuels et de répondre de façon efficiente aux impératifs dictés par la lutte aux changements climatiques, et puisque Gaz Métro croit qu'il est de sa responsabilité d'aider ses clients à être plus efficaces, plus productifs tout en réduisant leur empreinte de carbone, elle a mis en place diverses initiatives en matière d'efficacité énergétique.

À ce titre, Gaz Métro a été parmi les premiers distributeurs d'énergie au Québec à se doter d'un *Plan global en efficacité énergétique* triennal (PGEÉ). Ce plan consiste à aider les clients à consommer mieux et moins. Les programmes d'efficacité énergétique offerts aux clients de Gaz Métro se divisent en deux grandes catégories : ceux qui relèvent du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)⁷ et ceux qui se rapportent au Fonds en efficacité énergétique (FEÉ)⁸. Depuis leur création en 2000, plus de 66 000 clients ont profité des programmes du PGEÉ et du FEÉ. En huit ans, ils ont ainsi économisé 169 millions de mètres cubes de gaz naturel et réduit les émissions totales de GES d'un équivalent d'environ 320 000 tonnes de CO₂.

En mettant en place un ensemble de programmes en matière d'efficacité énergétique et compatible avec un développement économique et social, Gaz Métro traduit sa volonté de limiter un des problèmes les plus importants de notre époque : les gaz à effet de serre. Notre détermination est telle qu'au 31 mars 2009, le niveau d'atteinte des cibles fixées par *la Stratégie énergétique du Québec*, se situait à 50,90 % en ce qui a trait au gaz naturel, soit le résultat le plus élevé pour les sources d'énergie visées.⁹

⁷ Le PGEÉ regroupe plus d'une vingtaine de programmes adaptés qui visent l'acquisition d'équipements de chauffage de l'air et de l'eau plus performants ou qui touchent de manière directe la consommation de gaz naturel des clients. Dans le cadre du PGEÉ, Gaz Métro offre une contribution financière aux clients qui participent à ces programmes. En règle générale, plus la mesure permet d'économiser de gaz naturel, plus la contribution offerte est importante.

⁸ En partenariat avec des représentants de la clientèle et des groupes environnementaux et avec l'appui de la Régie de l'énergie, Gaz Métro a créé, dans une perspective d'efficacité et de développement durable, le Fonds en efficacité énergétique (FEÉ). Les programmes du FEÉ offrent également des aides financières pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, et récompensent des actions qui ont des effets plus indirects : la construction et la rénovation écoénergétique, la récupération de chaleur des eaux grises ou encore le chauffage solaire.

⁹ Ce résultat est attribuable à Gaz Métro et à Gazifère.

2

État des lieux : bilan du Québec et engagements en matière de réduction des GES

2.1 Le bilan du Québec

Les changements climatiques occupent une place particulièrement importante parmi les préoccupations gouvernementales. En effet, l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto a encouragé de nombreux gouvernements à accorder une plus grande priorité aux changements climatiques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). En vertu de ce protocole, chacune des parties détermine les moyens à employer pour réduire ses émissions et se conformer à ses engagements.¹⁰

Le Québec s'est résolument engagé, depuis 1998, à soutenir la mise en œuvre du Protocole de Kyoto¹¹. Il a également pris des engagements dans le cadre du *Plan d'action sur les changements climatiques*, de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (2001) à savoir : stabiliser les émissions régionales de GES au niveau de 1990 d'ici 2010 et les réduire de 10 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020. En 2007, le Québec est devenu membre du Climate Group et s'est associé au Climate Registry. Poursuivant sur cette lancée, il s'est joint, en 2008, à la Western Climate Initiative (WCI), dont l'objectif est de réduire globalement les émissions de GES de 15 % sous le niveau de 2005, et enfin a mis de l'avant avec l'Ontario, *l'Initiative provinciale et territoriale sur les marchés climatiques*, en vue de créer un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES¹².

Ne lésinant pas sur les efforts pour limiter les effets perniciose des changements climatiques sur l'environnement et réduire les conséquences sur l'économie, le gouvernement du Québec a révisé, en 2008, son plan d'action 2006-2012, *Le Québec et les changements climatiques Un défi pour l'avenir*, afin d'y inclure de nouvelles mesures. Le bilan annuel de ce plan d'action, déposé en juin dernier, confirme non seulement que le gouvernement du Québec est bien résolu à lutter contre les changements climatiques, mais expose les avancées du Québec en matière de réduction de GES. Figurant au premier rang des provinces et territoires canadiens, en 2006, quant à la faiblesse de ses émissions de GES,¹³ le Québec fait office de leader « [...] en matière de développement

¹⁰ Le Canada a pour sa part ratifié le Protocole de Kyoto en 2002, s'engageant ainsi à une réduction moyenne de 6 % de ses émissions de GES sous le niveau de 1990 pour la période 2008 à 2012.

¹¹ L'objectif moyen de réduction, auquel les pays industrialisés ont adhéré, est de 5,2 % sous le niveau de 1990 pour la période de 2008 à 2012.

¹² Voir à ce propos, Ministère de Développement durable, de l'environnement et des Parcs, *Plan d'action 2006-2012 Le Québec et les changements climatiques Un défi pour l'avenir*, Québec, Gouvernement du Québec, 2008, 52 p.

¹³ Selon les données du *Rapport d'inventaire national : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada de 1990 à 2006 et de l'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2006 et leur évolution depuis 1990*, les

durable au Canada et en Amérique du Nord ». ¹⁴ Considérant les avancées hors pair du Québec par rapport à ses homologues nationaux et étrangers ¹⁵ en matière de réduction de GES, on peut donc conclure que la marge de manœuvre pour atteindre une cible trop ambitieuse demeure limitée et pourrait être onéreuse. Dans ce cas, le gouvernement ne devrait-il pas privilégier une cible qui reflète l'état de sa performance?

2.2 La cohérence de la cible de réduction

Le gouvernement du Québec, dans sa lutte aux changements climatiques, soutient la position selon laquelle nos opportunités de réduction demeurent limitées en raison du fait que notre production énergétique provient presque qu'exclusivement de sources renouvelables peu émettrices.

Devant cet état de fait, le gouvernement du Québec devrait s'interroger quant à l'ampleur de l'atténuation souhaitée. Qui plus est, il est nécessaire qu'il détermine la manière la plus efficiente en matière de coût, de viabilité économique et d'équité qu'il entend préconiser afin de conserver les atouts concurrentiels sur lesquels repose son économie.

Recommandation 1 : Que le gouvernement privilégie une cible qui reflète l'état de sa performance actuelle en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

émissions québécoises pour cette période s'élevaient à 11,1 CO₂ éq. par habitant, alors que la moyenne nationale est de 22,1 CO₂ éq.

¹⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Plan d'action 2006-2012 Le Québec et les changements climatiques Un défi pour l'avenir*, Québec, Gouvernement du Québec, 2008, p.9

¹⁵ Les émissions québécoises de GES représentent 0,2 % du bilan mondial.

3

Les impacts pour le Québec et les initiatives à privilégier

À l'heure où les États luttent pour rester compétitifs et que le panorama économique affiche une grande incertitude quant à l'évolution des marchés, il importe que le gouvernement du Québec prenne en compte les conséquences économiques, sociales et environnementales découlant d'une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En effet, Gaz Métro demeure d'avis qu'il est primordial que le gouvernement du Québec procède, comme l'indique l'article 46.4, de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques*, à une analyse exhaustive des répercussions liées à l'atténuation des GES et qu'il détermine la vulnérabilité à laquelle une cible trop contraignante pourrait exposer le Québec.

En l'absence de ces estimations, le coût réel d'une réduction ambitieuse pourrait être sous-estimé causant ainsi des impacts majeurs sur la compétitivité des entreprises, sur l'utilisation optimale de nos ressources énergétiques et sur la dette publique.

Contrairement à plusieurs de ses partenaires commerciaux, le Québec, dont 95 % de la production d'électricité provient d'une source renouvelable, ne pourra pas s'appuyer sur une seule solution prépondérante pour atteindre sa cible de GES. Ce sera, au contraire, le cas pour plusieurs États qui opteront de substituer la production électrique au mazout et au charbon par celle au gaz naturel.

Recommandation 2 : Que le gouvernement procède à une analyse exhaustive des conséquences économiques, sociales et environnementales découlant des réductions ou limitations des émissions de gaz à effet de serre avant de déterminer la cible à atteindre, ceci d'autant plus qu'il ne pourra asseoir les réductions des GES du Québec sur une seule solution.

3.1 L'importance d'une approche progressive modulée par secteur

Compte tenu des impacts incertains liés à l'imposition de mesures trop ambitieuses et sachant que notre connaissance sur les coûts engendrés par la réduction des GES est imparfaite, nous sommes d'avis que le Québec devrait opter pour une solution progressive pour réduire ses émissions de GES. En l'absence d'une connaissance suffisante des répercussions et des impacts économiques et sociaux sur les différents secteurs, il pourrait être coûteux pour le Québec de prendre un rythme trop rapide. Qui plus est, puisque les changements climatiques s'inscrivent dans une perspective globale, il serait tout aussi opportun que la cible privilégiée par le Québec soit en lien avec les cibles fédérales et continentales, une fois que celles-ci auront été établies.

3.1.1 L'industrie

Nombre de secteurs de l'économie québécoise ont diminué significativement le poids relatif de leurs émissions depuis 1990. C'est le cas notamment du secteur industriel qui a réduit son bilan d'émission d'environ 7,1 % entre 1990 et 2006¹⁶. Comme il est fait mention dans le document de consultation, cette atténuation des GES peut être imputable à la substitution de combustibles. En effet, en remplaçant le mazout lourd par le gaz naturel dans les procédés industriels, cela permet des réductions de gaz à effet de serre de l'ordre d'environ 30 % (voir graphique 2). Le Québec doit donc pouvoir continuer de miser sur un remplacement continu du mazout lourd par le gaz naturel dans les procédés industriels, puisqu'à terme cette stratégie pourrait dans l'absolu permettre l'économie de 2,2 millions de tonnes de GES par an.¹⁷ Cette substitution vers un combustible plus propre et plus efficace constitue une solution que le gouvernement du Québec devrait encourager fortement.

Les efforts consentis par l'industrie pour parvenir à abaisser ses émissions de carbone sont remarquables. Il est donc indispensable d'en arriver à un équilibre entre le coût des actions à privilégier et l'efficacité. Cette approche évolutive, voire progressive, pourrait être complétée par des approches sectorielles visant les branches d'activité à forte intensité d'émissions, notamment le transport.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Québec opte pour une solution progressive pour réduire ses émissions de GES et qu'il module la cible à atteindre en fonction de la capacité de chacun des secteurs émetteurs.

¹⁶ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Document de consultation Le Québec et les changements climatiques. Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020*, Québec Gouvernement du Québec, 2009, p.17

¹⁷ Le gaz naturel est reconnu comme un facteur d'industrialisation important. Nombre de grandes entreprises qui ont choisi de s'établir au Québec, l'ont fait en raison de la disponibilité de cette ressource et de son approvisionnement continu. À l'heure actuelle plus de 489 grandes entreprises font usage du gaz naturel.

Recommandation 4 : Que le gouvernement du Québec poursuive ses initiatives en vue de substituer le mazout lourd par le gaz naturel.

3.1.2 Le transport

En effet, il est reconnu que le secteur du transport constitue la plus sérieuse cause d'émissions de GES à laquelle notre société doit faire face. La proportion de GES générée, couplée au taux de croissance que connaît le transport, impose que le Québec porte une attention particulière à ce secteur.

Le gaz naturel pour véhicules (GNV)

Une des solutions préconisée pour réduire les émissions reliées au transport, consiste à substituer l'essence ou le diesel par le gaz naturel; un usage auquel les États-Unis et certains pays européens ont de plus en plus recourt. En effet, le gaz naturel pour véhicules (GNV) offre de multiples avantages environnementaux, en plus de concourir à réduire significativement les émissions polluantes, à savoir l'oxyde d'azote (NO_x) qui contribue au smog et le dioxyde de soufre (SO₂) responsable des pluies acides. Un véhicule consommant du gaz naturel plutôt que des carburants pétroliers offre une réduction de GES de l'ordre de 25 % (voir graphique 2).

L'utilisation du GNV au Québec, notamment dans les flottes commerciales urbaines, dans les transports en commun (autobus) et dans le transport routier de marchandises, pourrait contribuer de façon significative à réduire les émissions associées au secteur du transport. Gaz Métro étudie à l'heure actuelle la possibilité de rendre accessible le gaz naturel à titre de carburant alternatif dans le transport de marchandises au Québec. Il serait tout aussi avisé de procéder à ce même exercice dans les flottes d'autobus de transport public, comme c'est le cas dans d'autres villes du monde. En ce sens, il est plus que souhaitable que le gouvernement du Québec envisage ce carburant alternatif comme une initiative à privilégier pour atteindre sa cible.

Recommandation 5 : Que le gouvernement, dans une perspective d'atténuation des GES, favorise l'utilisation du gaz naturel pour véhicules (GNV) au Québec, principalement dans le transport de marchandises.

La biométhanisation

Une autre opportunité de développement durable réside dans la biométhanisation. La méthanisation ou digestion anaérobie constitue un procédé qui vise à valoriser les résidus organiques des déchets. Comme le gaz naturel, ce biogaz contient une forte présence de méthane. En injectant du biométhane dans le gaz naturel, on contribue à

réduire les effets de serre issus de la dégradation des matières résiduelles,¹⁸ tout en favorisant l'émergence d'une énergie renouvelable.

En appuyant financièrement l'émergence de ces technologies environnementales et en favorisant la mise en place des infrastructures nécessaires à la valorisation des matières résiduelles, le gouvernement se donne les moyens de devenir un leader mondial en matière environnementale et énergétique.

Pour sa part, Gaz Métro œuvre présentement à préciser les conditions de développement nécessaires permettant la valorisation du biogaz ou du biométhane généré par les matières résiduelles.

3.2 L'importance d'optimiser la valeur de nos ressources et de nos richesses

Il demeure toutefois essentiel que le Québec aborde la question des changements climatiques en gardant à l'esprit l'importance de la valorisation de ses ressources et leur impact sur la réduction des émissions de GES sur une base globale. Comme c'est le cas au niveau des technologies propres qui seront développées et exportées, les ressources énergétiques doivent être considérées dans une perspective tant environnementale que de création de richesse.

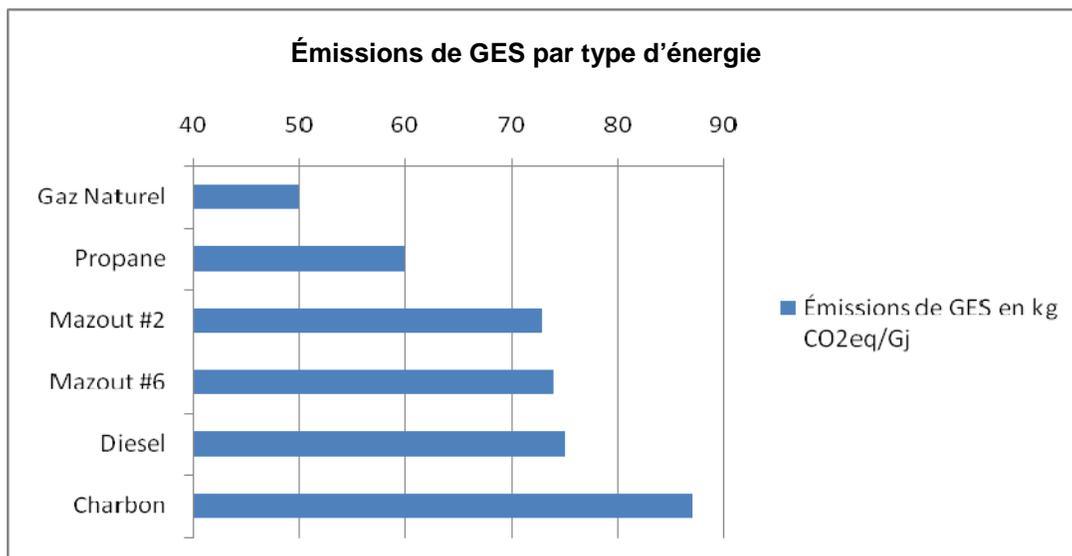
Le gaz naturel représente une ressource incontournable. Ses usages sont multiples et peuvent permettre des gains importants. En effet, selon l'American Gas Association,¹⁹ l'augmentation directe de l'utilisation du gaz naturel pourrait réduire à la fois la consommation d'énergie primaire, le coût de la consommation d'énergie et les émissions de carbone. Le Québec gagnerait beaucoup à accroître l'utilisation qu'il fait de cette forme d'énergie dans plusieurs de ses marchés.

En plus de sa contribution à l'économie québécoise, le gaz naturel présente de nombreux avantages d'un point de vue environnemental. Il émet très peu de contaminants (SO₂ et NO_x), précurseurs de smog lors de sa combustion et peu d'oxyde de carbone par unité d'énergie obtenue, et ce, comparativement au mazout # 2, au mazout # 6 et au charbon.

¹⁸ Le secteur des matières résiduelles représente annuellement près de 6 % des émissions québécoises de GES, soit près de 5,4 millions de tonne de CO₂, en 2003. Voir à ce propos Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Plan d'action 2006-2012 *Le Québec et les changements climatiques Un défi pour l'avenir*, Québec, Gouvernement du Québec, 2008, 52 p.

¹⁹ American Gas Association, «Study : Direct Gas Use Will Save Energy», *American Gas Magazine*, (octobre 2009) : p.9

Graphique 2



3.2.1 L'utilisation de l'électricité dans le chauffage des bâtiments

Dans son document de consultation, le gouvernement propose comme stratégie de réduction d'émissions de GES d'opter pour l'électricité pour le chauffage des bâtiments publics, commerciaux et résidentiels.

Le choix d'une source d'énergie à des fins de chauffage est d'une importance cruciale en matière d'efficacité liée à la consommation et à valorisation des ressources. En effet, si l'on veut faire l'utilisation la plus efficace d'une source d'énergie, il faut l'appliquer d'abord à des usages qui lui sont particuliers, et pour lesquels elle excelle. En faisant de l'électricité sa source privilégiée pour le chauffage domestique, le Québec a fait un choix qui s'explique historiquement, mais qui à présent peut être discutable, notamment en raison des nouveaux défis à relever.

Dans le bilan énergétique du Québec, l'électricité occupe, avec 48 %, une place prédominante, contre 14 % pour le gaz naturel et 9 % pour le mazout. Certes, l'électricité est indispensable pour certains usages spécifiques, comme l'éclairage et la force motrice. Cependant, elle peut facilement être substituée par le gaz naturel pour des applications thermiques, tel le chauffage de l'air et de l'eau. Qui plus est, le gaz naturel plus largement appliqué à des usages thermiques constituerait un gain majeur au niveau de la sécurité énergétique du Québec. Il permettrait, notamment en période de pointe, de diminuer la pression qui s'exerce sur la capacité électrique du Québec. Avec une efficacité allant jusqu'à 95 % pour les équipements de dernière génération, un usage élargi du gaz naturel pour le chauffage permettrait de libérer des ressources électriques, qui pourraient être utilisées dans des usages qui leurs sont propres et spécifiques, en plus de concourir à accroître la capacité d'exportation. En d'autres mots, le Québec pourrait ainsi tirer avantage des revenus importants issus des ventes

d'électricité hors frontière tout en contribuant à la réduction potentielle des émissions provenant des centrales thermiques de nos voisins. Dans cette perspective, le Québec aurait tout à gagner à élargir son champ d'action en matière de changements climatiques.

Par ailleurs d'un point de vue économique, le chauffage de grands espaces institutionnels ou commerciaux (écoles, hôpitaux, etc.) est moins coûteux lorsqu'il est effectué au gaz naturel plutôt qu'à l'électricité. Ces conditions de marché permettent donc à des institutions d'économiser sur un poste budgétaire significatif.

En appliquant le principe de la « bonne énergie au bon endroit », il serait en partie possible de dégager la marge de manœuvre dont le Québec a besoin pour se développer de manière durable. La piste proposée par le gouvernement qui consiste à favoriser l'électricité renouvelable au chauffage des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels ferait en sorte de monopoliser pour les décennies à venir une de ses plus grandes opportunités de création de richesse collective et de lutte aux changements climatiques.

Bien que les conditions techniques ne soient peut-être pas disponibles à court terme pour exploiter la pleine valeur de l'électricité québécoise sur les marchés nord-américains, les années à venir verront assurément des occasions de développer ces conditions. À ce titre, le dévoilement du projet d'entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, en matière d'énergie, offrira au Québec une position stratégique. Il serait alors regrettable de prendre une décision qui réduirait la capacité des générations futures à générer de la richesse et à assurer leur propre développement durable.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Québec encourage l'utilisation la plus efficace de ses ressources naturelles en favorisant l'application de la bonne énergie au bon endroit, soit : le gaz naturel aux usages thermiques.

Conclusion

La capacité du Québec à pallier les effets négatifs engendrés par les changements climatiques devra, selon toute vraisemblance, résider dans un équilibre qui allie à la fois une action mesurée dans la réduction des GES et la considération des coûts et des bénéfices pour le Québec.

Le dosage exact pourra être ajusté au fur et à mesure que le Québec peaufinera ses connaissances en matière de changements climatiques et qu'il aura rigoureusement évalué les incidences des mesures nécessaires sur chacun des secteurs économiques.

Un certain nombre de solutions technologiques en matière énergétique, à savoir la biométhanisation et le gaz naturel pour véhicules (GNV) pourraient, dans un avenir rapproché, contribuer substantiellement à la réduction des gaz à effet de serre, en plus d'offrir un substitut viable d'un point de vue économique, dans des secteurs à fort potentiel d'émission. Cependant, l'émergence de technologies plus propres et plus efficaces devra pouvoir bénéficier d'incitatifs gouvernementaux et, en ce sens, le gouvernement doit envoyer un signal clair s'il souhaite un effort concerté en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies.

De plus, la substitution du mazout utilisé pour le chauffage des bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire par l'électricité, nous apparaît non souhaitable, puisqu'elle réduirait la capacité à générer de la richesse, et comme mentionné d'ailleurs dans le document de consultation :

Ce scénario pourrait accroître de façon appréciable la demande en électricité à l'horizon de 2020, engendrant une pression additionnelle sur la pointe hivernale. La substitution par l'électricité pourrait ainsi nécessiter la construction de nouvelles centrales hydroélectriques, dont les coûts se chiffrent à plusieurs milliards de dollars.²⁰

Dans une perspective de sécurité et d'efficacité énergétique, le Québec devrait plutôt privilégier la substitution du mazout par le gaz naturel pour des applications thermiques, tel le chauffage de l'air et de l'eau, afin de tirer profit le plus avantageusement possible des différentes formes d'énergie auquel il a accès et réduire ainsi de façon efficace et appréciable les GES.

En ce sens, le Québec doit garder à l'esprit que les changements climatiques représentent un problème mondial qui nécessite des solutions globales.

²⁰ *Ibid.*

Bibliographie

American Gas Association, «Study : Direct Gas Use Will Save Energy», American Gas Magazine, (octobre 2009) : p.9

Environnement Canada, *Rapport d'inventaire national : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada de 1990 à 2006*, Ottawa, 2007, Environnement Canada : en ligne < http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/inventory_report/2006_report/tdm-toc_fra.cfm>

Gaz Métro, *Rapport du Carbon Disclosure Project*, Montréal, 2008, Carbone Disclosure Project : en ligne < https://www.cdproject.net/en-US/Pages/Search-For-The-File+-search.cdproject.net/responses2/public/Gaz_Metro_LP_9356_Corporate_GHG_Emissions_Response_CDP7_2009.asp>

Groupe de travail sur le processus d'entente négociée, *Mécanisme incitatif convenu par le groupe de travail à la phase 2 du PEN – R-3599-2006*, Montréal, PEN, 2007, 57 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Document de consultation Le Québec et les changements climatiques. Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020*, Québec Gouvernement du Québec, 2009, 35 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Plan d'action 2006-2012 Le Québec et les changements climatiques Un défi pour l'avenir*, Québec, Gouvernement du Québec, 2008, 52 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2006 et leur évolution depuis 1990*, Québec, Gouvernement du Québec, 2008, 15 p.